



NOTE DE SERVICE 145-38 /SEPMBPE/DGD/DRC-18 DU 06 AOUT 2018

Objet : Dérogation à la mesure d'interdiction de la
remontée des chargements d'anacarde
vers l'intérieur du pays

Réf : Courrier N°0645/DG/SJC/MO/CCA-18

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services que, conformément à la correspondance visée en référence, Monsieur le Directeur Général du Conseil du Coton et de l'Anacarde, par sa note N°0253/DG/SJC/KP/MO/CCA-18 jointe en annexe, m'informe de la suspension à titre exceptionnel, de la mesure d'interdiction de la remontée des chargements d'anacarde vers l'intérieur du pays.

A cet effet, les chargements de noix de cajou stationnés dans les zones portuaires sont autorisés à retourner dans les zones de production, conformément au mode opératoire joint en annexe et ce, en vue de garantir la qualité des noix de cajou à l'exportation et de désengorger les entrepôts portuaires.

J'attache de prix au strict respect des dispositions de la présente.


Col. Maj. DA Pierre A.

MODE OPERATOIRE RETOUR DE CAMIONS DE NOIX CAJOU

N°	Document	Intervenants	Détail
1	Présenter la fiche de transfert	Acheteur	L'acheteur se présente à la Direction de la Commercialisation du Conseil du Coton et de l'Anacarde muni de sa fiche de transfert enregistré dans SIGEMA.
2	Donner le motif de retour du camion	Acheteur	L'acheteur explique le motif du retour de son stock de noix de cajou.
3	Préciser la destination	Acheteur	L'acheteur précise la nouvelle destination du produit.
4	Etablir la fiche de retour de camion de noix de cajou	Le Chef de Service de la Commercialisation Intérieure	Le Chef de Service de la Commercialisation Intérieure vérifie les documents et les informations donnés par l'acheteur et établit la fiche de retour de camion de Noix de Cajou
5	Autoriser le retour du camion de noix de cajou	La Directeur de la Commercialisation	La Directeur de la Commercialisation valide la fiche de retour de camion de noix de cajou sur la base des informations recueillies et autorise le retour du camion.
6	Informar la Délégation Régionale	Le Chef de Service de la Commercialisation Intérieure	Le Chef de Service de la Commercialisation Intérieure informe le Délégué Régional de la destination du produit en transmettant la fiche de transfert et la fiche de retour du camion par mail.
N°	Document	Intervenants	Détail
7	Suivre le Déchargement du camion	La Délégation Régionale	Le Délégué Régional ou son représentant suit le déchargement du camion.
8	Confirmer le Déchargement du camion	La Délégation Régionale	Le Délégué Régional confirme par mail au Chef de Service Commercialisation Intérieure, le déchargement du camion.
9	Faire un suivi du stock déchargé	La Délégation Régionale	Le Délégué Régional fera un suivi et tiendra informé la Direction de la Commercialisation des différents mouvements de stock